

**Titulaires présents :** Monsieur MOREZ Yannick, Monsieur GENTES Hervé, Madame LOUE Monique, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Madame PHILLODEAU Jocelyne, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame KERGREIS Emilie, Monsieur ELIN Laurent, Madame PACAUD Dorothée, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame BOUREL Mélissandre, Monsieur PURKART Geoffroy, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Monsieur TOURET Eric, Madame PEYSSY Claudine, Monsieur CHEREAU Pierre, Madame COUET Sabine, Monsieur GUERIN Benoît, Madame BUSOM Mercedes, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame LE BERRE Nathalie, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur RICOUL Gildas, Monsieur DREUILLAUD Paul, Madame GAYAUD Séverine, Monsieur CHERAUD Roch, Madame DE FOUCHER Béatrice, Monsieur DUBOIS Pascal formant la majorité des membres en exercice.

**Titulaires absents excusés :** Monsieur SCHERER Sylvain qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHAIGNEAU Jacques qui a donné pouvoir à Madame PHILLODEAU Jocelyne, Monsieur LAMANT Teddy, Madame BELLANGER Josiane qui a donné pouvoir à Monsieur MOREZ Yannick, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre qui a donné pouvoir à Madame GAYAUD Séverine, Madame VALLEE Ginette.

**Secrétaire :** Madame KERGREIS Emilie

Convocation le : 9 avril 2021.

Séance en visio retransmise sur Facebook.

Affichée au siège de la C.C.S.E. le 20 avril 2021



### **PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-BREVIN-LES-PINS – MODIFICATION SIMPLIFIEE N°7 - DEFINITION DES MODALITES DE CONCERTATION**

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de SAINT-BREVIN-LES-PINS a été approuvé le 28 avril 2014. Il a fait l'objet de plusieurs modifications les 19 décembre 2014, 17 mars 2016, 15 juin 2017, une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU le 16 février 2017 et deux révisions allégées le 28 novembre 2019. Une modification et une révision allégée du PLU ont été par ailleurs engagées le 17 septembre 2020.

Considérant que le rapport de présentation, le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation, et le zonage du PLU sont à améliorer, et afin de faciliter leur mise en application sur certaines zones, le Président de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire a prescrit le lancement d'une procédure de modification simplifiée n°7 du PLU de SAINT-BREVIN-LES-PINS par arrêté n°2021-007 du 7 avril 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, la modification simplifiée n°7 du PLU de SAINT-BREVIN-LES-PINS doit faire l'objet d'une concertation.

Les modalités de la concertation qu'il est envisagé de mettre en œuvre sont les suivantes :

- la mise à disposition d'un dossier sur les sites internet de la Communauté de Communes Sud-Estuaire et de la Commune de SAINT-BREVIN-LES-PINS, ainsi que d'une adresse mail [concertation@cc-sudestuaire.fr](mailto:concertation@cc-sudestuaire.fr) permettant à la population de déposer ses observations par voie électronique,
- la mise à disposition d'un dossier et d'un registre en mairie de SAINT-BREVIN-LES-PINS permettant à la population de déposer ses observations.

Je vous propose :

- d'approuver les modalités de la concertation suivantes :

- la mise à disposition d'un dossier sur les sites internet de la Communauté de Communes Sud-Estuaire et de la Commune de SAINT-BREVIN-LES-PINS, ainsi que d'une adresse mail [concertation@cc-sudestuaire.fr](mailto:concertation@cc-sudestuaire.fr) permettant à la population de déposer ses observations par voie électronique,
  - la mise à disposition d'un dossier et d'un registre en mairie de SAINT-BREVIN-LES-PINS permettant à la population de déposer ses observations.
- de donner autorisation au Président ou son représentant pour signer tout document concernant ladite procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de SAINT-BREVIN-LES-PINS et de prendre tout acte visant à l'organisation et la conduite de ladite procédure.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Adopté à**

**33 voix pour**

**2 abstentions (V REY-THIBAUT, M BERNARDEAU)**

AR-Préfecture

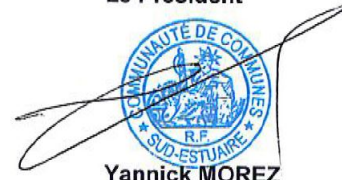
044-244400586-20210419-1264-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 19-04-2021

Publication le : 19-04-2021

Le Président



Yannick MOREZ